

Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 5 septembre 2025

Financement d'actions à destination des personnes en situation de handicap : signature d'une convention entre le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc Paimpol Tréguier et le FIPHFP

Le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc Paimpol Tréguier et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont le plaisir d'annoncer la signature d'une convention de partenariat le vendredi 5 septembre 2025. Cette initiative vise à mettre en place des mesures et des dispositifs destinés à soutenir les professionnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) qui se trouvent en situation de fragilité, que ce soit à la suite d'une maladie, d'un handicap ou d'autres facteurs limitant leur capacité à travailler. L'objectif du Centre Hospitalier est de continuer à accompagner nos agents en situation de handicap, ce qui représente pour l'année 2024 un taux de 6.89%

La signature de la convention pour les trois années 2025-2027 par Jean-Baptiste FLEURY, Directeur délégué du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier, et Séverine BAUDOUIN, Directrice adjointe du FIPHFP, à l'hôpital Yves Le Foll de Saint-Brieuc représente une avancée significative dans la collaboration entre ces deux entités pour promouvoir l'inclusion et la diversité.

Par cette convention, la direction du CHSBPT s'engage à travailler sur des objectifs clairs :

Axe 1 : le recrutement et l'apprentissage

- Recruter et intégrer durablement des travailleurs handicapés et faciliter leur intégration
- Développer et poursuivre le partenariat avec les partenaires locaux
- Poursuivre nos efforts sur le recrutement d'apprentis et pérenniser leurs contrats

Axes 2 et 3 : le reclassement et le maintien dans l'emploi

- Favoriser le maintien dans l'emploi et poursuivre les aménagements organisationnels et matériels sur les situations de travail
- Poursuivre les aides individuelles pour les agents en situation de handicap
- Poursuivre l'accompagnement des travailleurs handicapés ou en restriction d'aptitude dans le changement d'affectation et le reclassement

Axe 4 : former les agents en relation avec les travailleurs handicapés

- Poursuivre les actions de communication et d'information sur le handicap auprès des cadres et des tuteurs
- Renforcer les actions de formation à destination des cadres et des équipes pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ou du reclassement professionnel

Axe 5 : communiquer et sensibiliser

- Développer la communication en interne et externe
- Sensibilisation à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du handicap

Le montant total de ces actions s'élève à 675 120€, dont 402 000€ qui seront financés par le FIPHFP.

LA POLITIQUE HANDICAP DE L'ÉTABLISSEMENT

La politique handicap de l'établissement a été lancée en 2019 au niveau du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) d'Armor avec la création d'un poste de référent handicap commun, en partenariat avec le FIPHFP. Différents acteurs internes œuvrent au déploiement de cette politique, au-delà de l'implication de l'ensemble des équipes administratives et de direction, avec l'association des organisations syndicales et la mobilisation du service de santé au travail et de professionnels ergonomes et psychologues.

Ainsi, la convention de partenariat avec la FIPHFP vise à consolider et développer les actions déjà mises en œuvre :

- Informer et former les agents de la fonction publique hospitalière :
 - o Plus de 173 agents ont bénéficié d'actions de formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap
 - o Des ateliers thématiques consacrés au handicap et à l'autisme ont également été organisés.
- Favoriser le maintien en emploi et le reclassement :
 - o 104 études de cas complexes ont été menées pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap
 - o Un engagement continu au sein des cellules de Maintien Dans l'Emploi (MDE) et collaboration avec les services Ressources Humaines
 - o Mise en relation avec l'OPS CAP EMPLOI et renforcement des partenariats
- Communiquer et sensibiliser :
 - o Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour sensibiliser au handicap : création de flyers, escape game, mise en place du Duoday, courts-métrages, théâtre...
- Recrutements indirects : recrutements indirects à travers des prestations pour l'entretien des locaux et des espaces verts, et l'achat de matières premières alimentaires pour le GHT d'Armor.

POUR ALLER PLUS LOIN

A propos du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc Paimpol Tréguier

Par sa capacité, le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier est le 3^{ème} établissement public de santé de Bretagne et le pôle de référence du territoire de santé n°7 de la région Bretagne. Il résulte de la fusion des centres hospitaliers de Saint-Brieuc, Paimpol et Tréguier depuis le 1^{er} janvier 2024. Il est composé de plusieurs sites dont les principaux sont :

- Hôpital Yves Le Foll à Saint-Brieuc
- Centre gériatrique des Capucins
- Hôpital de proximité de Paimpol
- Hôpital de proximité de Tréguier

L'établissement compte plus de 4 700 professionnels et dispose de 2 305 lits et places. Le Centre Hospitalier bénéficie également d'un Institut de Formation des Professions de Santé à Saint-Brieuc (campus Mazier) et d'Instituts de Formation d'Aides-Soignants à Paimpol et à Tréguier. Le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, de Paimpol et de Tréguier est également en Direction commune avec le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP).

Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. Suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

Centre Hospitalier de Saint-Brieuc Paimpol Tréguier

damien.oudot@armorsante.bzh / tél : 06-25-71-46-36

FIPHFP

Véronique Bonnet - v.bonnet@agence-cid.fr - 06 08 62 33 59

Chloé Lemahieu - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63